

Engager un intermittent du spectacle

Financement	
Formation professionnelle continue	
Non conventionnée / sans dispositif	
Organisme responsable et contact	
COOP'ALPHA Cécile Courageot 06.88.75.07.72 formation@cotecoulisses.fr	
Accès à la formation	
Publics visés :	
Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)	
Sélection :	
Tests Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle	
Niveau d'entrée requis :	
Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)	
Conditions d'accès :	
Stagiaire majeur.e uniquement. Maîtriser la langue française.	
Prérequis pédagogiques :	
Être en charge de la gestion sociale d'une entreprise culturelle ou être en charge de l'administration d'un établissement du spectacle. Ordinateur personnel recommandé.	
Contrat de professionnalisation possible ?	
Non	

Objectif de la formation

> Identifier le cadre réglementaire du spectacle vivant. > Distinguer les particularités conventionnelles de chaque branche. > Déterminer les étapes de l'embauche. > Rédiger un contrat de travail. > Expliquer les documents sociaux propres aux intermittents et les droits qui en découlent. > Appliquer les règles de défraiement professionnel.

Contenu et modalités d'organisation

Jour 1 > Les spécificités réglementaires du spectacle vivant : la licence d'entrepreneur du spectacle, la distinction entre employeur du spectacle vivant et employeur occasionnel, le contrat à durée déterminée d'usage. > Les particularités conventionnelles de chaque branche : les conventions collectives du spectacle vivant, l'extension du champ d'application, les différents modes de rémunération. > Les étapes de l'embauche : de la DPAE aux déclarations sociales. Jour 2 > La rédaction du contrat de travail : les mentions obligatoires, les autres mentions utiles, la détermination de la rémunération. > Les documents sociaux propres aux intermittents et les droits qui en découlent : le bulletin de paie, l'attestation employeur mensuelle, le certificat de congés spectacles, la formation professionnelle, le comité d'entreprise. > Les règles de défraiement professionnel : les obligations de l'employeur, l'abattement pour frais professionnels, les règles de cumul.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'engager un intermittent du spectacle en conformité avec la réglementation du secteur.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00621515	du 06/11/2025 au 07/11/2025	Saintes (17)	COOP'ALPHA	Non éligible	FPC	
00625964	du 16/03/2026 au 17/03/2026	Saintes (17)	COOP'ALPHA	Non éligible	FPC	
00672051	du 16/03/2026 au 17/03/2026	Saintes (17)	COOP'ALPHA	Non éligible	FPC	
00672052	du 06/10/2026 au 07/10/2026	Saintes (17)	COOP'ALPHA	Non éligible	FPC	